# après les assemblées de la Fédération française et le congrès de la Fédération internationale...

# ... où en est le naturisme en France ?

Bernard Petit/Arena

par Dominique Sand

**Il a pu paraître étonnant à certains de nos lecteurs que la Vie au Soleil, « seul organe reconnu par la FFN », n'ait pas beaucoup parlé, cette année, des différentes manifestations officielles du mouvement.**

**Il importe pourtant de ne pas oublier l'action et les orientations des organisations naturistes réunies au sein de la Fédération Française et de la Fédération Internationale. C'est en elles, en effet, que se confrontent les différents courants naturistes et que se font leur synthèse. C'est par elles et par elles seules que le mouvement naturiste, riche d'une longue expérience dont elles sont les dépositaires, trouve l'unité globale et la représentativité indispensables à sa défense permanente, et toujours nécessaire, ainsi qu'à sa promotion au sein de société de plus en plus réceptives certes, mais encore incompréhensives voire hostiles à ses principes.**

**Nous avons donc pensé, en ce début d'année, qu'une analyse générale du mouvement était indispensable, surtout à nos lecteurs nouveaux-venus au naturisme.**

Si définir clairement le mouvement naturiste paraît une entreprise difficile du fait de sa complexité, il est du moins possible, depuis les origines, de suivre le chemin parcouru, la direction qu'il prend, souvent d'ailleurs inconsciemment.

L'analyse de cette route, des réussites et des impasses, nous offre les moyens de trouver cette définition, et la plus objective qui soit puisque donnée par le mouvement lui-même.

Le fait marquant de ces dernières années est, sans conteste, le contact accru et amélioré avec le monde extérieur, lié, au sein du mouvement lui-même, à une volonté de détente et de libéralisme.

## les vieilles barrières

Avant d'analyser les dernières étapes de cette évolution, il importe de retourner assez loin en arrière et de voir succinctement les causes de ce que certains ont nommé le « ghetto naturiste » et dont le mouvement se dégage peu à peu, encore imparfaitement.

Bien qu'à toutes les époques, et à peu près partout, on trouve des gens, sans complexes, n'hésitant pas à se mettre nus tranquillement en public, pour le bain ou pour se laver, cela resta, la plupart du temps, le seul fait d'isolés et n'apparut qu'épisodiquement.

Dans toute société décrétant « tabou » ce qui concerne la sexualité, ceux qui prétendent profiter ouvertement nus du soleil (et, qui pis est, s'en vantent) doivent s'attendre à faire face aux mêmes difficultés que les premiers naturistes, et à ne pouvoir s'en défendre que de la même façon.

— La première réaction venant de l'extérieur fut bien sûr le mépris, voire la haine, de tous ceux qui, refusant de séparer la simple nudité de l'exhibitionnisme maladif, accusèrent ceux qui osaient braver un interdit social de tous les vices possibles engendrés par une société répressive.

Ce bannissement moral, rejetant les adhérents dans des « enclos » aux murs réglementaires, créa la première rupture, d'ordre matériel... mais ce ne fut pas la seule!

— L'incompréhension qu'on leur manifesta amena les naturistes à se garder, à l'intérieur même de leurs terrains, d'un autre ennemi. En effet, toute société, à plus forte raison quand elle est puritaine, possède une minorité d'inadaptés sociaux, refoulés ou vicieux. Ceux-ci bien sûr, attirés par la tenue « naturelle », prônée par le mouvement, tentèrent d'y trouver plus que n'offraient leurs quelques photos, cartes postales, ou revues douteuses, peu répandues encore à l'époque.

Cet apport malsain imposa vite cette seconde barrière que fut la limitation des entrées, la surveillance intérieure, les régle-

Photo Abram

*Au Congrès International de Koversada, Bert Evenhuis et Édi Fankhauser entourent Michel Caillaud, président de la FFN et de la FNI.*

mentations. Danse, vêtements de ville furent interdits, le nu devint obligatoire pour démasquer les voyeurs, tandis que célibataires et hommes seuls se voyaient bien souvent refuser l'entrée. Les responsables étaient, par force, devenus méfiants. Tout en bravant les interdits sociaux, il fallait sauvegarder les tolérances conquises, et il importait de présenter du mouvement, ce qu'on nommerait aujourd'hui une « bonne image de marque », même si cela risquait de créer chez nous une forme nouvelle de puritanisme.

— Enfin, malgré la bonne tenue morale régnant dans tous les clubs et associations, un doute restait, à l'extérieur, concernant les activités et les buts naturistes. Nombreux furent alors (et sont encore) ceux qui, jamais, n'osèrent dire qu'ils étaient naturistes.

A l'origine du mouvement cela se comprenait, il fallait un certain courage pour risquer d'être mis à l'index dans sa vie sociale. Mais cette dernière rupture obligeant l'homme à cacher une part de ses activités, de ses goûts, fut peut-être la plus grave car, en plus de cette double vie à laquelle contraignait ce secret, elle amena dans l'esprit de beaucoup d'adhérents cette idée que le naturisme était une chose « à part » et n'était pas accessible à tous.

■

Ces différentes barrières, non seulement ralentirent quelque temps son expansion normale mais, de plus, empêchèrent le grand public d'être informé des autres éléments d'équilibre, d'hygiène, de santé prônés par les naturistes. De même, du fait de leur claustration, et bien qu'ils en aient été les véritables promoteurs, ils ne trouvèrent pas à s'intégrer aux mouvements qui se créèrent plus tard pour la protection de la nature et de l'environnement.

Par le seul fait que ses adhérents « montraient » leur sexe (1), tout le mouvement, avec ce qu'il apportait de neuf, resta longtemps en quarantaine, luttant pour obtenir, de-ci, de-là, quelques nouvelles terres et pour faire reconnaître, sans cesse, de nouveaux clubs.

Ce n'est que depuis peu de temps que, petit à petit, les responsables se virent reçus plus amicalement par les municipalités, parfois même avec une réelle sympathie. Les « portes ouvertes » se multiplièrent avec succès et nombreux furent les visiteurs qui furent aussitôt convaincus. La presse et la radio n'étaient plus muettes tandis que le nombre de pratiquants augmentait rapidement.

Cette ouverture attendue n'alla pas sans faire craquer un peu les vieilles habitudes et, de cette rencontre entre un mouvement familial, pur, idéaliste, et le monde extérieur vont naître bien des espoirs, mais bien des inquiétudes aussi.

## vacances et tourisme

C'est à l'approche de l'été, avec le soleil, que l'homme découvre le plus souvent son « manque » concernant la nature et que, un peu partout en France, les vêtements de ville disparaissent pour les tenues de sport, voire pour l'absence totale de vêtements.

Bien que, nous l'avons souvent dit, la nudité ne suffise pas à faire le naturiste, il était logique que ceux qui refusent en été de s'encombrer, ne serait-ce que d'un slip, viennent sur nos terrains où la loi les laisse libres'

Chaque année le nombre de ces « vacanciers » augmente. Ils arrivent chez nous comme sur n'importe quelle plage, dans n'importe quelle ville de saison, sans autre but précis que de profiter intégralement du soleil.

Pour n'importe quel organisme de vacances, cet apport nouveau serait salué avec des cris de victoire. Pourtant le mouvement naturiste, lui, s'inquiète... Bien que souhaitée, l'extension brutale du nombre d'adhérents (avec, surtout, les divergences de conception chez les nouveaux venus) se fait au sein de structures traditionnelles et de règlements parfois assez stricts.

Cette rencontre ne se limite d'ailleurs pas aux seuls centres ouverts l'été, car beaucoup de néophytes qui y ont découvert, ne serait-ce que la joie d'être nus, veulent aller plus loin et, l'automne venu, cherchent un club pour pouvoir pratiquer toute l'année.

## deux tendances

A ses débuts, le mouvement naturiste se composait presque uniquement d'adhérents qui se « sélectionnaient » d'eux-mêmes en raison de leur acceptation d'un certain nombre de règles de vie individuelle ou collective, et groupés en associations « sans buts lucratifs ». La grande majorité, sinon la totalité, pratiquaient toute l'année. Leurs raisons d'être là relevait du désir d'équilibre, d'hygiène, de refus (ou de limitation) de tabac et d'alcool. La nudité ne se concevait que par la détente, et des activités en pleine nature au sein d'une communauté ou chacun se dépouillait du vêtement, symbole de sa vie et de la ségrégation sociale (la nudité était de règle par beau temps et le survêtement de sport était souvent la seule tenue vestimentaire admise par la collectivité). Ces aspirations sont toujours celles de nombreux hommes d'aujourd'hui, et pas seulement des naturistes.

Pendant longtemps ceux qui adhéraient durent faire preuve de courage du fait d'un entourage social hostile. De plus, ils participaient bénévolement aux travaux d'installation du terrain et aux diverses tâches de secrétariat (ce qui d'ailleurs se pratique encore dans beaucoup de clubs).

Les centres de vacances qui se sont créés étaient conçus sur ces mêmes idées et étaient visités en été par les mêmes adhérents s'échappant de leurs clubs d'appartenance pour le temps des vacances.

On conçoit bien que, face à ces pionniers défricheurs, le « touriste qui débarque » son argent à la main, ait été considéré parfois comme un simple profiteur, ignorant du passé et de ses luttes, et comme un « corps étrangers » au naturisme.

Mais là où la situation devint critique, c'est quand, venus en nombre, ces touristes se mirent à critiquer les installations, prêts à

*(1) En fait, les naturistes ne « montrent » pas leur sexe, comme certains mal informés pourraient encore le croire... ils ne le dissimulent pas plus que le reste de leur corps. La vision du sexe se fond dans l'image globale du corps dont l'unité est ainsi reconstituée, et l'un de nos confrères en découvrant une collectivité naturiste, a pu justement écrire « la nudité ne se voit pas ».*

# FFN/FNI INFORMATIONS

## LA FFN 1972 EN BREF

**XVIème Congrès National de la Fédération Française de Naturisme** (FFN) (20, 21 et 22 mai 1972) chez les naturistes sarthois à La Rainière (Section du Club du Soleil).

En assemblée générale extraordinaire les statuts de la FFN ont été modifiés, ce qui se traduit notamment par :

- la création du Comité FFN-Vacances composé de 10 membres élus par le Conseil d'Administration de la FFN et de 10 membres élus par l'Assemblée des gestionnaires de Centres de vacances, habilités à traiter uniquement des questions concernant les centres de vacances
- la création du timbre millésimé FFN-Vacances apposé sur les cartes délivrées par les gestionnaires de centres.

---

**XIIIème Congrès de la Fédération Naturiste Internationale** (FNI) (du 2 au 8 août 1972) dans le centre naturiste de Koversada (Istrie) en Yougoslavie.

Vingt-deux fédérations nationales ont participé à ce congrès qui a lieu tous les deux ans. Des délégations de plusieurs pays de l'Est étaient présentes.

Michel Caillaud, Président de la FFN a été réélu président pour 2 ans.

Le Congrès, reçu par les autorités yougoslaves, a, au cours de cinq journées de travail, principalement examiné les questions : « Tourisme et Naturisme », et « Naturisme et Sexualité », sur lesquelles nous reviendrons.

---

**Réunion des Présidents d'Associations,** (4 et 5 novembre 1972 à Paris).

Les garanties d'assurances liées à la licence FFN ont été augmentées d'une manière importante.

Parmi les nombreux sujets traités, citons principalement : relations entre les clubs et les autorités publiques locales, régionalisation des activités fédérales, informations fédérales accrues dans La Vie au Soleil.

---

**Comité FFN-Vacances** (25 et 26 novembre à Paris).

La première réunion de ce comité a eu lieu dans une ambiance de complète coopération de la part de tous les participants.

payer plus cher s'il le fallait, mais refusant de mettre la main à la pâte. De même, considérant (d'ailleurs sainement) que la nudité était l'état naturel de l'homme, ils pensent que celle-ci n'implique pas qu'on lui adjoigne on ne sait quels règlements ou limitations. Pourquoi une licence, un timbre et, de même, pourquoi une philosophie! Le touriste se présente, paie, et demande qu'on lui laisse tranquillement « son » soleil!

Certains centres de vacances suivirent cette conception et, peu à peu, les règlements intérieurs s'assouplirent (ou disparurent) tandis que les entrées se firent souvent sans vérifications, « à la tête du client »...

Submergés par cette vague estivale (le nombre de pratiquants en France dépasse, en été, le double de celui des adhérents de l'année) la Fédération inquiétée par de nombreux incidents, dut, dès le congrès 1971, se poser cette question : ou bien fermer les portes en laissant ces touristes créer eux-mêmes ailleurs « leur » naturisme ou alors les accepter et accepter par là l'évolution du mouvement qui doit en découler (avec toutes les responsabilités accrues qu'elle prendrait ainsi en charge vis-à-vis des pouvoirs publics qui la considèrent, de fait, comme seule organisation représentative).

Nous paraissions loin des origines, de l'action militante, du bénévolat, et pourtant cette situation nouvelle appelle davantage d'action militante et de bénévolat, en même temps qu'un effort d'adaptation et un sens accru des responsabilités.

## commercialisme et loi de 1901

La question profonde était de savoir qui était réellement naturiste, qui ne l'était pas... et comment faire cette différence, parmi des gens qui sont tous nus au soleil! C'était la partie « morale » de la question. Mais elle se posait aussi d'une autre façon : le Bénévolat est-il une définition du naturisme et l'argent (le commerce) est-il quelque chose de honteux?

Il est certain qu'un groupe d'amis qui crée un terrain ne pense pas à la question financière, et la loi de 1901 (association sans buts lucratifs) apparut longtemps comme la solution... naturelle. Pourtant ce type de statuts a ses limites, et les centres de vacances se sont souvent érigés en société commerciale, non pas par sordide intérêt, mais bien pour pouvoir se développer, engager un personnel salarié, emprunter... investir!

Pour beaucoup de naturistes, ces deux formes juridiques paraissent, dans le mouvement, incompatibles, et on a pu le craindre, en effet, après quelques « accrochages » entre des gestionnaires de centres commerciaux et les clubs qui utilisaient leurs terrains.

L'impossibilité de connaître vraiment ses adhérents et de les surveiller fut reproché, entre autres, aux centres de vacances mais certains d'entre eux répondirent que trente jours de « vacances » permettent souvent de mieux connaître un « visiteur », que quelques weeks-ends passés sur un terrain de clubs. En fait ce qui freine la surveillance reste surtout la grande surface du terrain, le nombre important d'adhérents et, cela, qu'il s'agisse d'un club ou d'un centre commercial. Ce n'est donc pas là une question juridique.

Il reste pourtant un risque, reconnu de part et d'autres, pour un centre commercial : la tentation de faire passer le bénéfice (voire seulement l'équilibre financier) avant le respect de l'éthique naturiste, en acceptant n'importe qui... « pourvu qu'il paye! »

Cette difficulté offrit pourtant aux centres de vacances et à la FFN l'occasion de faire preuve de maturité et de réalisme. Les premiers, en montrant qu'ils ne désiraient pas créer une scission qui affaiblirait le mouvement tout entier, et la Fédération en acceptant de modifier ses statuts : les gestionnaires de centres naturistes de vacances qui acceptent ces statuts modifiés et une convention spéciale, deviennent membres associés à la FFN, et un comité paritaire « FFN-Vacances » traite de tous les problèmes concernant le naturisme de vacances. Ce comité est actuellement en place à la satisfaction générale.

Cette structure actuelle, tenant compte de l'évolution, fut d'ailleurs citée en exemple au congrès international de Koversada (les difficultés françaises n'étant pas différentes de celles rencontrées par nos voisins). En effet, si cette décision ne règle pas tous les problèmes, elle offre au moins le moyen de pouvoir en parler clairement. Mais elle représente surtout un grand pas en avant dans la conception du mouvement, en reconnaissant que ce n'est pas la structure juridique ou même le confort d'un terrain qui définit forcément l'adhérent... et le naturisme!

Cela veut dire en clair que l'esprit naturiste n'a pas grand chose à voir avec une cotisation faible ou élevée mais bien plutôt avec les motivations qui poussent à prendre (et à recevoir) cette cotisation.

On a eu trop souvent, dans le mouvement, l'impression que l'argent était tabou (comme, ailleurs, le sexe). Ne pas être riche, pour un club, fut parfois considéré comme une preuve de pureté et de moralité! Ce n'est pas là que se situent les critères naturistes.

## esprit conservateur ou progressisme

L'accueil au sein du mouvement naturiste, d'une masse d'éléments nouveaux qui, dans sa majorité, n'a comme motivation que la seule nudité, entraîne deux faits qu'il ne faut pas minimiser.

D'une part, cela crée une surcharge, non seulement des centres commerciaux mais aussi des clubs de week-end, tous limités en surface, mais, d'autre part, impose une surveillance accrue, liée à une information de ces nouveaux adeptes.

En ce qui concerne les terrains, le mouvement a du mal à suivre la demande. De nombreux clubs et centres sont saturés, et il est difficile d'en trouver de nouveaux, impossible souvent de s'agrandir.

Les structures traditionnelles des clubs naturistes, fondées uniquement sur le bénévolat et sans plan financier, semblent, à notre époque, anciennes et périmées. Certains se posent la question de savoir si les limites de la loi de 1901 ne sont pas trop strictes et ne risquent pas d'arrêter l'évolution du mouvement.

Les centres commerciaux, pour la plupart, ont eux aussi été conçus pour une clientèle restreinte, et nombreux sont actuellement les naturistes qui regrettent l'époque « héroïque » où ils se retrouvaient en petit nombre sur de vastes zones tranquilles. Faut-il le leur reprocher alors que l'homme d'aujourd'hui, même s'il n'est pas naturiste, est en quête de nature et d'espace.

La question de l'aide financière se pose. Ou la Fédération soutient par prêts, ou dons internes, les clubs en difficulté (mais comment trouverait-elle les sommes indispensables), ou les clubs se verront contraints à prendre des engagements envers des financiers... non naturistes (et nous retombons là

Bernard Petit/Arena

*Pour les jeunes, surtout, il importe de trouver de l'espace libre, loin des autres... mais nos terrains sont souvent saturés.*

# FFN/FNI INFORMATIONS

## relations extérieures

●

**Participation naturiste au colloque « Loisirs actifs de plein air protection de la nature et de l'environnement »**

Le Ministère français de la Protection de la nature et de l'Environnement, et le Secrétariat d'État à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs, ont chargé le Touring Club de France d'organiser un colloque entre « les représentants des principales fédérations européennes des sports de plein air, dont la pratique entraîne un dialogue privilégié avec les espaces naturels, la protection de l'environnement et, par voie de conséquence, avec les responsables de la protection de la nature et de l'environnement ».

La FFN, et par extension la FNI, ont été conviées à participer à ce colloque aux côtés des grandes organisations officiellement reconnues.

Le colloque a pour objet d'approfondir les relations entre la pratique des loisirs de plein air et le milieu dans lequel ils sont pratiqués. Il aura lieu du mercredi 31 janvier au samedi 3 février 1973, dans un des « villages-vacances-familles » (VVF) celui du Pradet (Var), situé sur le littoral varois entre Toulon et Hyères. La délégation naturiste sera conduite par Michel Caillaud, Président de la FNI et de la FFN.

●

## à l'est...

*Première application du vœu émis lors du Congrès international de Koversada (demandant que des contacts soient pris avec les pays de l'Est), la FFN a été invitée à participer à la conférence de presse organisée par le service du Tourisme de la République Soviétique Socialiste de Géorgie et l'Intourist où elle fut représentée par son premier vice-président Jacques Dumont.*

*A cette occasion, celui-ci a remis à M. Michel Loladzé, chef du département information administration pour le Tourisme étranger auprès du Conseil des Ministres de la RSS de Géorgie, une note écrite demandant à connaître la position des autorités soviétiques sur la pratique éventuelle du Naturisme en URSS.*

●

## l'église catholique

*Lors d'une session de trois jours pour des délégués diocésains à la pastorale du tourisme, organisée à Paris par le secrétariat général de l'épiscopat, une soirée libre (15 novembre) a été mise à la disposition de ceux qui désiraient s'informer sur le naturisme.*

*A cette occasion, trois foyers naturistes (dont celui de M. Gérard Chopin, membre du bureau de la FFN) ont rencontré 14 délégués diocésains et deux religieuses. Les questions fondamentales furent abordées dans un climat de confiance et de franchise.*

dans les risques qu'entraînent les impératifs de rentabilité).

La solution idéale serait, bien sûr, une subvention d'État, mais cela supposerait, au moins, une reconnaissance officielle de la Fédération. Malheureusement, si le mouvement est bien admis partout dans les faits, (citons, par exemple, l'invitation de la FFN au colloque « Loisirs actifs de plein air » patroné par le Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement) l'agrément officiel, lui, se fait toujours attendre. Des progrès, cependant, ont été accomplis dans cette voie, non seulement par la dévolution de domaines publics (2) mais aussi par un assouplissement des protections qui doivent entourer un centre d'activités naturistes (3). Le succès sera d'autant plus rapproché que tous les naturistes sauront montrer leur unité et sans cesse démontrer le caractère sain de leur mouvement trop souvent encore méconnu.

En fin de compte, trois choix s'offrent à nous : attendre la reconnaissance officielle et les subventions du gouvernement (ce qui nous permettrait de sauvegarder nos structures d'associations sans buts lucratifs), tenir héroïquement, si cela ne vient pas (ce qui entraînera forcément une stagnation, sinon une régression), ou commercialiser le mouvement, ce qui risque, hélas, de se faire malgré nous, hors de nous, si aucune autre voie ne se présente vite.

## l'encadrement

Si le naturisme, devenu « chose publique », nous pose des difficultés sur le plan des terrains, cette situation en crée aussi sur le plan de l'éthique.

Qui est naturiste et qui ne l'est pas? Parmi tous ceux qui viennent chez nous, comment définir ceux qui ont « l'esprit naturiste » sur quels critères et, en fin de compte... de quel droit? On peut considérer que le mouvement a été défini, et redéfini au cours des années, non pas par des penseurs mais bien par des pratiquants.

Faut-il alors laisser entrer tout le monde, laisser chacun vivre à sa guise, et tirer la moyenne de toutes les conceptions en concluant : voilà le naturisme!... Ou avons-nous une définition de base qu'il importe de faire appliquer?

On retrouve ici, simplifiée, la différence de conception qui existe entre un centre et un club. Dans le premier, le gestionnaire suit une « demande » de sa clientèle (jusqu'à un certain point), dans l'autre, au contraire, l'adhérent est informé et suivi.

En fait, ce qui inquiète les naturistes convaincus, dans l'arrivée des « touristes », ce n'est pas tant on ne sait quels vices ou dépravations qui sont des exceptions (en général, ce sont surtout des familles entières qui viennent au naturisme chaque année) mais surtout le refus de tout frein, de toute limitation qui se manifeste chez eux.

C'est aussi parfois une certaine liberté sexuelle, et cela a fait l'objet d'un long débat au congrès international : les naturistes considèrent que, si la sexualité est un problème personnel, les centres naturistes ne peuvent être en la matière des terrains d'expérience (nous aurons sans doute l'occasion de revenir sur cette question). Ce qui inquiète aussi les naturistes c'est que le vacancier apporte parfois avec lui ses habitudes : les plaisirs de la table, parfois bien arrosés, le tabac, le bruit des transistors etc.

Faut-il d'ailleurs s'étonner d'une telle inquiétude devant l'apport de ces « pollutions » ou devant ces excès, à une époque ou bien d'autres que les naturistes s'insurgent contre leurs méfaits?

D'ailleurs chaque année nombre de néophytes cherchent à s'informer ou à trouver en eux-mêmes les réponses aux questions que leur expérience de vie collective en nudité a provoqués. Certes, pendant les vacances surtout, il ne s'agit pas de faire, et d'imposer, des conférences mais de créer des groupes se réunissent librement à l'initiative de quelques naturistes pour discuter de leurs problèmes et « prendre part » à une recherche à laquelle ils sont sensibles. Cependant, même s'ils sont naturistes, la femme et l'homme qui vont en vacances cherchent d'abord à se distraire et pendant les week-ends à se reposer, ce n'est qu'après cela qu'ils ont du temps disponible pour participer à des travaux manuels collectifs ou à des discussions de leur choix.

Il ne s'agit pas là d'un problème spécifique au mouvement naturiste, mais celui-ci (en raison même de sa complexité et, en France, de ses structures très morcelées et diversifiées) rencontre sur ce sujet des difficultés particulières.

De par l'ancienneté de ses structures et (toujours) le recours obligatoire au bénévolat, la Fédération ne peut, de Paris, tout surveiller, tout suivre et tout savoir. C'est pourquoi à la dernière réunion des Présidents d'associations il a été décidé d'accentuer la décentralisation en donnant plus d'importance aux régions (et aux délégués régionaux). Mais nous retombons dans la même ornière : qui aura, en plus du temps consacré à son travail, à sa famille, à ses amis, la possibilité (et le désir) d'en donner au mouvement... et bénévolement?

Créer des militants peut, a priori, sembler une utopie. Le militant, en effet, apparaît spontanément dans toute période critique, c'est un homme de combat. Or, à part quelques points chauds, on ne peut vraiment parler encore de combat pour la majorité des clubs (visite du maire, de ses administrés, portes ouvertes signalées dans la presse etc...)

Seules de nouvelles motivations pourront faire renaître ces militants. « Nouvelles » n'est d'ailleurs pas le mot : il suffirait en effet de reprendre les anciennes, elles sont toujours d'actualité. Ne serait-ce que pour la protection de la nature, la vie saine, ou contre l'obscurantisme sexuel il y a, là encore, et pour encore longtemps, de quoi... militer!

## philisophie ou loisir

Ainsi donc, après avoir été condamnée par la société et donc défendue avec acharnement par les naturistes, la nudité se trouve maintenant presque réhabilitée, ou du moins tolérée.

Ce point acquis, que doit-on y ajouter pour définir « Le » Naturisme? S'il faut des militants, sur quelles bases militeront-ils? Comment se concevront, ensuite dans cette évolution, les futurs terrains?

Face à cette situation nouvelle, le président de la Fédération a déclaré à plusieurs reprises que « Nous n'avions pas à absorber la vague telle qu'elle est », c'est-à-dire, en clair, qu'il n'était pas question, pour le naturisme, d'abandonner le principe de son éthique et de devenir une simple entreprise touristique!

D'un autre côté pourtant, il faut bien reconnaître que, parmi les nouveaux venus, pour qui le naturisme se limite au « loisir », on ne trouve plus que très rarement d'adhésions « perverses ». L'évolution des mœurs (avec l'apparition de sex-shops, films, revues et livres pornographiques) nous a, en effet, déchargés d'une foule d'éléments douteux

*(2) Au Congrès International il est apparu que toutes les Fédérations naturistes avaient entrepris, souvent avec succès, des actions vis-à-vis de leurs gouvernements pour obtenir des concessions du domaine public.*

*(3) En Suisse, un vaste terrain naturiste ne sera « protégé » que par des pancartes avisant le promeneur. En France, l'idée de « zone naturiste » progresse en ce qui concerne l'Aquitaine tandis que les plages « libres » se multiplient en Europe.*

qui n'avaient pas leur place chez nous. Il nous est donc possible, comme l'a conclu l'assemblée des présidents d'association, d'assouplir les règlements intérieurs et de nous ouvrir ainsi à un public plus large. Mais, jusqu'où?...

L'avenir et la santé du naturisme se définiront donc d'un côté par une activité de loisir (avec ce que cela comporte de détente physique et de liberté laissée aux pratiquants), et de l'autre par une morale et un respect impératif de certaines règles de vie collective.

C'est entre ces deux conceptions, qui ne sont pas incompatibles, que se situe ce qu'un délégué a nommé à Koversada, la « querelle des puristes et des réalistes ». Les premiers freinant, dans la sécurité, et les autres avançant, en acceptant des risques... calculés.

## unité et diversité

Entre les deux, se trouve ce « style de vie » naturiste qui devra faire cohabiter... le vacancier amateur de soleil et l'adhérent classique pratiquant toute l'année, l'amateur de bonne chère et le végétarien, le « lézard » et le sportif, le jeune et l'ancien, le propriétaire de villa confortable et le campeur sauvage, le partisan d'une certaine liberté sexuelle et celui qui respecte la cellule de base familiale, celui qui peut payer et celui qui ne peut pas... En fait, cette liste comprendrait autant de possibilités « d'être naturiste » qu'il y a d'adhérents possibles, et quand 50 millions de Français le seront (ou, du moins, l'accepteront), on pourra dire qu'il y aura 50 millions de façons d'être naturiste. Cela ne se fera pas sans heurts, mais rien ne se construit sans quelques accidents.

En fin de compte, s'il ne doit plus rester, un jour, qu'une seule obligation dans le mouvement, ce sera certainement celle de la tolérance. Quel autre « ciment » pourrait permettre en effet de souder tant d'éléments divers.

Sur le plan des terrains, malgré la « Nudité qui nous rend tous semblables », il importe d'accepter, voire de prôner, certaines différences. Il est des naturistes qui s'orienteront vers un confort de « résidence secondaire » que d'autres ne pourront ou ne voudront s'offrir. Certains clubs seront « riches » tandis que d'autres seront... simples.

Mais il y aura d'autres formes d'évolution. Ainsi à Koversada, fut cité un projet de terrain comportant trois zones de bruit différentes. Cette formule représente certainement l'idéal, si le terrain et la surface le permettent. Ainsi la zone de silence permettrait le repos et le calme, la zone moyenne, une vie plus active mais tranquille encore, la zone « libre » offrirait à tous les jeunes la possibilité de dépenser leur trop plein d'énergie sans se heurter à ceux qui viennent « récupérer ».

Cette conception est difficile, en France, à réaliser sur beaucoup de nos terrains du fait de leurs petites dimensions. Par contre il est possible de concevoir des types de terrains divers... à condition que, bien sûr, dans une même région il s'en trouve un nombre suffisant. Cela viendra sans doute. Mais il serait pourtant préférable de pouvoir conserver ensemble et sur un même centre, des zones différentes et les différentes générations. Cette coexistence représente en effet celle, normale, de la vie.

Il faudra intégrer aussi, quand la loi s'assouplira, le naturisme sauvage. Actuellement, cette forme est (légalement) condamnable. Il reste pourtant qu'elle a ses partisans qui refusent, non pas seulement un règlement, mais surtout la clôture et qui souvent, par individualisme, ne trouvent leur équilibre que seuls (en famille) et prétendent être nus là où bon leur semble. Peut-être verrons-nous bientôt naître pour eux une possibilité grâce au principe des « fermes d'accueil ». Des contacts récents avec des fermiers laissent envisager un accueil favorable concernant des « vacances naturistes » à la ferme. Une affaire à suivre...

Bernard Petit/Arena

*Ceux qui viennent maintenant n'ont pas connus les luttes du début... ils restent sans soucis, sans crainte et sans complexes!*

## anciens et nouveaux

En fin de compte, si l'on juge de la route suivie, des anciens et des nouveaux venus, de l'accueil fait par « l'extérieur » comme des ouvertures consenties par le mouvement, on s'aperçoit que, créé par une minorité « en marge », le naturisme est passé du stade idéologique, théorique, au stade réaliste et pratique.

S'il a perdu peut-être en « pureté » (mettons ce terme entre guillemets car il couvre souvent des éléments qui ne le sont pas), il a gagné en santé, en tonus, et en fin de compte en vérité.

La confrontation des anciens avec le monde extérieur est en fait la rencontre de l'homme et de son image. En face du « touriste », le naturiste a dû s'interroger et se poser des questions graves.

Sommes-nous vraiment plus purs que « les autres »?...

Si nous avons construit toute notre philosophie du nu, datant d'une époque où celui-ci était tabou, reste-t-elle valable maintenant que des jeunes viennent à nous, simplement, sans les complexes que nous avions, et donc sans réfléchir, sans notre esprit militant peut-être, mais sans vices non plus, heureux, tranquilles, « rigolant » du voyeur, car trouvant normal de regarder, sans crainte non plus de l'exhibitionnisme car acceptant d'être vus.

En fait les naturistes anciens qui ont lutté longtemps pour la reconnaissance du sexe, pour l'homme « total », esprit et corps réunifiés, doivent comprendre qu'ils ont gagné et que, pour cette raison, si ceux qui viennent à nous maintenant ne veulent ni lois, ni limitations, c'est sans doute parce que, pour eux, maintenant, vraiment, le naturisme existe, et que cela ne mérite pas d'être redéfini. Puisque, eux, le « pratiquent », pourquoi iraient-ils le « penser ».

Dans toute lutte il y a ceux qui se battent... et ceux qui naissent et profitent, « après » la victoire.

Ceux qui se sont battus gardent toujours, au corps, quelques cicatrices et, en tête, des angoisses et des craintes. Ce n'est pas une raison pour aller reprocher à ceux qui viennent maintenant, un combat fini, d'avoir le corps lisse et l'esprit en repos. ■